



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### matériel électrique et électronique

Question écrite n° 8722

#### Texte de la question

M. Félix Leyzour attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation d'une partie des 146 salariés de l'ancienne usine d'Alcatel-Câble, sur le site de Dinard, licenciés en juillet 1996 et qui n'ont pas été reclassés. Une réunion du 14 novembre 1997, regroupant le président du comité de chômeurs d'Alcatel-Câble, des élus municipaux de Lancieux, de Dinard, de Saint-Malo, de Ploubalay, de Plouër-sur-Rance, de Saint-Lunaire et de Peurtuit ainsi que des représentants des ANPE de Saint-Malo et de Dinan, a examiné et soutenu les propositions présentées par le comité de chômeurs. Le maire de Saint-Lunaire a fait savoir à l'Assemblée que le sous-préfet de Saint-Malo lui avait transmis le bilan sur le reclassement des salariés d'Alcatel-Câble de Dinard : 35 % à 43 % des salariés licenciés étaient encore à la recherche d'un emploi ; il ressort, selon l'analyse de la division départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ille-et-Vilaine que « ces pourcentages sont dans la moyenne supérieure de ce que l'on rencontre auprès des plans sociaux de cette ampleur ». Le comité de chômeurs propose notamment que soit accordée, aux anciens salariés concernés d'Alcatel-Câble, encore au chômage, une dérogation instituant la préretraite à 50 ans, à l'instar de l'accord obtenu par les salariés d'Alcatel Belgique ou de la possibilité d'accès, dès 52 ans, instaurée pour les salariés de la DCAN (arsenaux). En conséquence, il lui demande quelles mesures elle compte prendre à ce sujet.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation d'une partie des 146 salariés de l'ancienne usine d'Alcatel-Câble à Dinard, licenciés en juillet 1996, et qui n'ont pas encore été reclassés. D'après les informations données par les direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ille-et-Vilaine, il s'agirait d'une vingtaine de personnes encore à la recherche d'un emploi. Le comité des chômeurs d'Alcatel-Câble propose que ces salariés puissent bénéficier d'une dérogation instituant la préretraite à 50 ans ou d'une possibilité d'accès à 52 ans. Il n'est pas possible de donner une suite favorable à cette demande, car la seule dérogation possible à l'âge minimum d'entrée dans le dispositif ASFN est à 56 ans. Par ailleurs, à la demande des services du ministère de l'emploi et de la solidarité, Alcatel-Câble a accepté de prolonger le dispositif d'incitation financière destiné à encourager toute entreprise à recruter un ancien d'Alcatel-Câble ainsi que tout projet de création d'entreprise. Parmi les dix salariés susceptibles d'être intéressés par une embauche au sein du groupe Alcatel et dont la liste a été transmise à l'entreprise par le président du comité des chômeurs, neuf personnes ont reçu plusieurs propositions de postes. A ce jour, seule une personne a donné suite. Toutefois, l'entreprise se déclare toujours prête à étudier tous les cas particuliers qui lui seraient soumis et à mettre en oeuvre les moyens nécessaires afin de faciliter le reclassement des anciens salariés du site de Dinard. Aussi, compte tenu de ces éléments, il serait souhaitable que les salariés intéressés se rapprochent de la direction d'Alcatel-Câble, afin qu'une solution puisse être trouvée le plus rapidement possible.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Félix Leyzour](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (4<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8722

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 20 avril 1998

**Question publiée le :** 12 janvier 1998, page 149

**Réponse publiée le :** 27 avril 1998, page 2375